

# Bruckner relaxé : il est temps d'ouvrir le dossier de tous les collabos



Une bonne nouvelle : Pascal Bruckner a été acquitté et les associations, le PIR et les Indivisibles, qui le poursuivaient, déboutées. Le philosophe avait déclaré en 2015 sur le plateau de 28 minutes (Arte) qu'il fallait faire « le dossier des collabos » et accusé certaines associations d'avoir justifié la mort des journalistes de Charlie Hebdo par leurs discours haineux et biaisés.

Pascal Bruckner était poursuivi pour diffamation par ces associations ad hoc qui se disent anti-racistes mais sont en réalité tout ce qu'il y a de plus racistes. En particulier Houria Bouteldja avec ses Français sous-chiens, insistant sur le fait que bientôt ils seraient traqués partout et que ce serait bien fait pour eux, et avec son texte dans lequel elle dit qu'elle est Mohamed Merah... Pascal Bruckner comparait donc devant la très estimée dix-septième chambre correctionnelle bien connue pour certaines incroyables décisions très « mur des cons ».

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/01/19/31003-20170119ARTFIG00152-proces-bruckner-une-defaite-pour-les-collabos-de-l-islamisme.php>

Il s'agissait donc, pour la défense, de mettre en évidence l'idéologie de ces militants identitaires qui, « outre leurs actions contre un supposé racisme d'État, font parfois des terroristes les victimes d'une France haineuse à l'endroit de ses citoyens d'origine étrangère, et des victimes les premières responsables de leur funeste sort. »

Bien évidemment les frères Kouachi ne connaissaient sans doute pas ces associations mais ils baignaient dans un contexte de volonté de tuer la liberté d'expression, dans leurs banlieues dont Sihem Habchi, présidente de Ni putes ni Soumises, a dit lors du procès qu'on assistait dans les cités à ce processus de confiscation violente de l'expression, téléguidé par une gauche déphasée qui, sous couvert de poursuite de la lutte pour l'émancipation et contre la domination, se retrouve à justifier les pires atteintes aux libertés, par exemple en soutenant qu'une femme qui met le voile est libre et qu'il faut donc l'accepter. Avec un tel raisonnement « droit de l'hommiste » on aboutit à n'importe quoi. Bientôt nous parlera-t-on de la liberté de l'excision ? Certains, à gauche, ont soutenu que si l'excision était culturelle il fallait laisser faire...Et la lapidation, aussi ?...

Si chacun dans les débats dans cette affaire a reconnu l'existence d'un racisme ou d'une xénophobie visant des minorités, (de plus en plus les minorités blanches et de culture chrétienne serais-je tentée de dire...) les intervenants ont d'abord clamé leur liberté de pouvoir critiquer toutes les religions, l'islam compris, sans pour autant être considérés comme des « islamophobes ». Un terme que tous ont récusé, y voyant un instrument d'intimidation infamant, sinon « une escroquerie intellectuelle » :

[http://www.lepoint.fr/societe/le-curieux-proces-bruckner-01-12-2016-2087138\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/le-curieux-proces-bruckner-01-12-2016-2087138_23.php)

Voilà qui fait plaisir : nous ne sommes pas seuls à penser que le concept d'islamophobie a été fabriqué uniquement pour paralyser le bon sens des patriotes, désespérés devant une

telle mauvaise foi et une telle atteinte à nos droits, dans un pays où la liberté d'expression avait toujours été la règle mais où elle est terriblement atteinte..

Cette décision indique clairement qu'il y a continuité entre deux discours, le discours violent des djihadistes et celui, plus soft en apparence, mais tout aussi nocif, des collabos. Il y a identité de nature dans leurs discours. La seule différence est de degré.

Il serait temps, surtout en cette période d'élections, que la gauche, et aussi la droite, fassent leur autocritique. Pour l'y aider, il nous faudrait un Trump, qui donnerait un bon coup de pied dans cette fourmilière puante des collabos...

Des collabos, il y en a partout. Faisons le ménage !

**Sophie Durand**